



Locataire devant loyer et charges

Par **aurecor**, le 17/12/2013 à 12:35

Bonjour,

Mon locataire a quitté mon logement refusant de payer son dernier loyer et les charges restantes (959 euros).

Il a semble-t-il laissé une fausse adresse car mon courrier de mise en demeure m'est revenu avec la mention NPAI. De ce fait je ne peux avoir recours à une assignation par huissier.

De plus pour bénéficier d'un mois de préavis au lieu de trois, il a fourni une attestation de futur employeur qui semble des plus douteuses...

Bref, quel recours puis-je avoir pour retrouver ce monsieur et faire une assignation par huissier ? Dois-je porter plainte mais auprès de qui ? La justice doit bien avoir un moyen de le retrouver ou pas ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Lag0**, le 17/12/2013 à 14:06

Bonjour,

L'huissier a des possibilités que vous n'avez pas pour retrouver une adresse...

Par **moisse**, le 17/12/2013 à 17:34

Bonjour,

Entre autres l'accès au fichier FICOBA et le cas échéant effectuer une saisie conservatoire sur un compte de votre débiteur.

Vous pouvez aussi histoire de lui pourrir un peu la vie, signaler cette fausse adresse au centre des impôts qui ne va pas manqué de vous adresser la TH sauf à ce que vous communiquez la nouvelle adresse, ici "bidon".

Par **aurecor**, le **18/12/2013 à 10:31**

Merci pour votre réponse, je vais suivre vos conseils.

Par **FrancoisPLN**, le **18/12/2013 à 11:16**

Le problème est que souvent cela revient plus cher (frais d'huissier...) que la somme que vous voulez récupérer. Il faut calculer !

Par **moisse**, le **18/12/2013 à 15:31**

Bonjour,

Il ne faut pas s'arrêter aux légendes urbaines. La récupération des charges, loyers et souvent car cela va de pair, les dégâts locatifs sont sans commune mesure avec les frais d'un huissier. En outre on arrive en général à faire suivre les frais d'huissier.

Il faut simplement s'assurer que le débiteur indélicat est solvable, car on ne peut jamais tondre un œuf.